

Les principes du dispositif

Préférence FORMATIONS, en tant que réseau national d'EPLEFPA, a été sollicité pour que les établissements adhérents apportent une réponse formation, de qualité et en proximité des demandeurs d'un certificat de compétence.



Le CFPPA du Gers est l'organisme habilité pour dispenser la formation et l'évaluation du CCPA catégorie « Volailles », pour les personnels dits « Opérateurs ». Sont concernés tous les opérateurs en abattoir et dans les tueries de volaille, ainsi que l'ensemble des acteurs de la filière abattant moins de 150 000 volailles par an (notamment dans le cadre de l'abattage à la ferme).

Le CFPPA du Gers, porteur de l'habilitation, coordonne les formations mises en œuvre par les établissements du réseau Préférence FORMATIONS. Pour une réponse de proximité, le CFPPA de Brioude-Bonnefont, adhérent à préférence formation, dispense la formation CCPA sur les départements de la Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme.

A l'issue de la formation et de la réussite à l'évaluation correspondante, le candidat pourra solliciter la délivrance d'un certificat de compétence par la DDCSPP de son domicile, pour une durée de 5 ans.

Faute d'obtention de ce certificat, il sera dans l'impossibilité d'exercer.

Coordonnées GPS

N 45° 17.967

E 3° 25. 270



Contactez-nous :
CFPPA de Brioude-Bonnefont
43100 FONTANNES

☎ 04.71.74.57.74. - 📠 04.71.74.57.53.

cfppa.bonnefont@educagri.fr

www.cfppabonnefont.fr



Enseignement agricole
Formations grandeur nature



Réussir son insertion professionnelle



Certification

CERTIFICAT de COMPETENCE

Protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort
catégorie « Volailles »
Opérateurs abattage à la ferme

FORMATION POUR ADULTES



Plaquette Certificat Compétence- MAJ 11/05/2020

IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique

CFPPA de Brioude-Bonnefont



La formation **Protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort "catégorie volailles"** permet d'acquérir le certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur abattage. L'acquisition de ce certificat de compétence est obligatoire en vertu de l'Arrêté Ministériel du 31 juillet 2012.

◆ **Acquérir les connaissances, compétences et savoir-faire pratiques nécessaires à l'exercice de l'activité d'opérateur d'abattoir à savoir :**

- S'approprier les notions de Bien-être animal
- Connaître les aspects réglementaires relatifs à la protection des animaux
- Être capable d'identifier les points critiques au niveau du poste de travail
- Adopter les mesures correctives en cas de problème
- Savoir réaliser l'inspection ante-mortem

◆ **Public**

Opérateurs de moins de 3 ans d'expérience salariés ou exploitant agricole en contact avec les animaux vivants.

◆ **Intervenants**

Zootekiciens.

◆ **Modalités**

Epreuve individuelle en temps limité sous forme de questionnaire à choix multiples permettant l'acquisition du certificat de compétence. L'évaluation porte sur la catégorie volailles en fonction des opérations et du matériel visés par le certificat de compétence.

◆ **Déroulé**

L'évaluation se déroule via les ordinateurs du CFPPA de Brioude-Bonnefont, il s'ensuit l'obtention ou non du certificat de compétence (en cas d'échec un questionnaire de rattrapage sera proposé).

◆ **Durée et période de formation**

1 jour (8 heures).

Calendrier des sessions : nous contacter.

15 candidats maximum par session.

◆ **Lieu de formation**

CFPPA de Brioude—Bonnefont 43100 FONTANNES

◆ **Coût de la formation**

Différents financements possibles en fonction du statut : nous contacter.

PROGRAMME

◆ Matinée (4h00)

Module 1 : Accueil

Contexte de la formation de la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort, obligations, sanctions et responsabilité individuelle.

Module 2 : Introduction au bien-être animal

Séquence 1 : Qu'est ce que le bien être animal ? Elaboration commune d'une définition des cinq libertés. Définition du bien être animal.

Séquence 2 : Comment reconnaître un animal en état de mal-être ? Physiologie, morphologie. Souffrance et stress des animaux. Physiologie appliquées à la manipulation et à la mise à mort.

Module 3 : Causes, manifestations repérage et correction du mal être

Séquence 1 : Les impacts du stress sur l'animal conscient. Conscience et sensibilité des animaux. Tri à l'arrivée et hébergement des animaux. Abord et conduite des animaux. Manipulation et contention dans le respect du bien-être animal. Immobilisation des animaux. Techniques d'étourdissement.

Séquence 2 : Les contrôles effectués sur l'animal conscient. Evaluation de l'efficacité de l'étourdissement. Aspects pratiques de la saignée. Contrôle de l'absence de signes de vie.

◆ Après-midi (4h00)

Module 4 : Manipulations et soins

Manipulations interdites. Aspects réglementaires.

Module 5 : Mise à mort

Matériels : principes de fonctionnement, utilisation, contrôle et entretien du matériel.

Module 6 : La gestion des incidents

Conduite à tenir en présence de cas particuliers.

Module 7 : L'évaluation

Epreuve individuelle en temps limité sous forme de questionnaire à choix multiples permettant l'acquisition du certificat de compétence. L'évaluation porte sur la catégorie volailles en fonction des opérations et du matériel visés par le certificat de compétence.

Le nombre d'animaux abattus ne doit pas dépasser 500 par semaine.